

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA



Référence Unique du Mandat (RUM)

Réservé à notre organisme

> TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom - Prénom
Raison Sociale
Adresse

Code postal Ville
Pays

Réservé à notre organisme
Code Identifiant du débiteur

> COMPTE A DEBITER

Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN**

Code international d'identification de votre banque - **BIC**

Type de paiement : Récurrent

COMMENT REMPLIR CE MANDAT

- 1- Complétez le présent document en précisant :
 - vos nom et adresse
 - les références du compte à débiter
- 2- Si vous payez pour une tierce personne, remplissez le cadre "TIERS DEBITEUR",
- 3- Dater et signez,
- 4- Retournez cet imprimé **accompagné obligatoirement de votre Relevé d'Identité Bancaire***.

Humanis
TSA 50023
59 049 Lille cedex

* La Caisse d'Epargne Ecuireuil et la Poste n'admettent le prélèvement que sur les comptes courants fonctionnant avec un carnet de chèques. Le prélèvement sur livret est rejeté.

> TIERS DEBITEUR (si différent du titulaire du compte à débiter)

Renseignez les coordonnées de la personne (ou de l'entreprise) pour laquelle vous payez.
Nom
Prénom
Adresse

Code postal Ville
Pays

> CREANCIER

Humanis Prévoyance
7 rue de Magdebourg - 75116 Paris - France
Identifiant Créancier SEPA-ICS : FR27ZZ427003

> ENGAGEMENT

En signant ce mandat, vous autorisez notre organisme à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de notre organisme.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant ce mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A

Signature (et cachet de l'entreprise le cas échéant)

le